

## PROCÈS-VERBAL

**Conférence des dirigeants  
d'association**  
1100

**Séance**  
Date  
Lieu  
Horaire

**CDA d'automne 2024**  
7 septembre 2024  
Maison du sport, Ittigen b. Bern  
10h – 16h15

Direction	Présents	Excusés	Procès-verbal	
Fabio Corti	Comité central	6	APP-TV	Sonja Moeri
	CCG	3	TVBS	
	Direction élargie	7	FFG	
	Président.e.s /		UTV	
	Président.e.s techniques	44	ENV	
	Prés. de commission	2	SVAT	
	Interprètes	2		
	Invité.e.s/Intervenant.e.s	2		
	Secrétariat	<u>2</u>		
	<b>Total</b>	<b>68</b>		

→ Présentation de la CDA d'automne 2024

### 1. Bienvenue

Fabio Corti souhaite la bienvenue à la Conférence des dirigeants d'association d'automne 2024 qui se tient à la Maison du sport à Ittigen. Le président central revient sur les Jeux Olympiques de Paris et sur les résultats réjouissants des athlètes.

Les relations avec Swiss Olympic et l'OFSPPO se sont renforcées grâce à une communication franche et ouverte qui a permis d'évacuer les tensions et malentendus du passé. Même si la FSG n'a actuellement aucun.e candidat.e à proposer pour le conseil exécutif de Swiss Olympic, elle travaille pour mettre en place les meilleures conditions et proposer d'ici 2026 une candidature solide.

Quatre membres du comité central se retireront d'ici 2026. Deux candidatures ont déjà été annoncées pour l'AD-FSG à Lausanne.

Plusieurs fêtes régionales et cantonales de gymnastique se sont déroulées avec succès cette année.

L'assemblée observe une minute de silence en hommage à Bruno Kunz, responsable du domaine des sports mesurables et des jeux, tragiquement disparu dans ses montagnes bien aimées.

Fabio Corti présente les propositions et motions d'ordre suivantes :

- report du point 3 de l'ordre du jour (sponsoring) à la CDA-P 2025,
- interversion des points 4 (éthique et droit) et 9 (commission d'éthique) de l'ordre du jour,
- complément : point 4b « Règlement sur le droit de vote »,
- complément : point 8b « Elections ».
- motion d'Hubert Lehner, président de l'Association st-galloise de gymnastique, pour modifier l'ordre du point 7 de l'ordre du jour comme suit : a) planification financière 2024-2028, b) cotisations des membres 2025, c) budget 2025.

**Décision : les modifications sont approuvées.**

### Retour sur les JO

David Huser revient sur les très bons résultats des artistiques aux JO de Paris. La qualification de la jeune équipe pour la finale par équipes n'allait pas de soi.

## 2. Procès-verbal de la CDA de printemps des 26 et 27 avril 2024

Décision : le procès-verbal de la CDA de printemps des 26 et 27 avril 2024 est approuvé, et des remerciements sont exprimés.

## 3. Sponsoring

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la CDA de printemps 2025.

## 4. Commission d'éthique

### • Rapport sur l'exercice 2024

Daniel Mägerle revient sur l'année écoulée.

Les 17 consultations prodiguées par le secteur conseils et prévention dans toutes les langues nationales concernaient des situations conflictuelles entre des responsables de société et des membres, respectivement leurs parents. Par ailleurs le secteur conseils et prévention a rédigé des documents ayant trait à l'éthique (Code des parents par exemple). Préparé par le secteur, le concept « ERFA éthique » s'est déroulé le 8 juillet 2024 en présence de 15 participant.e.s issu.e.s de cinq centres de performance. Une plus grande clarté en lieu et place d'une zone grise, tel est le souhait qui a été exprimé.

La commission d'éthique a annoncé sa démission pour fin 2024.

Fabio Corti constate qu'une redéfinition des tâches et responsabilités de la commission d'éthique s'impose, car le contexte a changé. Lors de sa séance de la veille, le CC a décidé de créer un groupe pour y réfléchir.

## 5. Projet POL

La stratégie 2032 stipule certains objectifs que le domaine opérationnel doit poursuivre. Le champ d'action 1 traite de la modernisation des structures de la fédération en tenant compte des traditions. L'axe de direction 1.3 prévoit de passer en revue et de flexibiliser l'organisation (structures et processus) en collaboration avec les associations cantonales. Le projet de revitalisation POL, financé par la Confédération et préparé avec PWC, poursuit les objectifs suivants : améliorer la structure organisationnelle, décharger et renforcer les ressources bénévoles, mettre en place une organisation apte à réagir de manière flexible aux changements et mettre en œuvre les résultats des concepts et de la stratégie.

Les entretiens personnels et les enquêtes menées auprès de la direction, du comité central et des associations membres ont révélé l'existence d'un potentiel d'amélioration des structures organisationnelles. Le financement du projet de revitalisation POL court jusqu'à fin juin 2025. PWC travaillera sur ce projet jusqu'à la fin 2024. La mise en œuvre sera financée par la FSG à l'aide des ressources disponibles.

### a. Structures à choix

Claudia Nessler explique le déroulement des ateliers avec les questions suivantes :

1. Quels sont les instruments que l'on peut utiliser pour échanger des informations et prendre des décisions (AD, CDA, conférences régionales, points de situation) ?
2. Quels sont les dépendances temporelles et les schémas possibles ?
3. Quelles sont les questions complémentaires (bénévolat, règlements) ?

L'Assemblée des délégués peut se dérouler de plusieurs manières. Actuellement, il s'agit d'un instrument central pour l'échange d'informations. Elle pourrait toutefois se dérouler de manière très différente. Les conférences régionales sont actuellement des instruments importants mais sans ancrage formel. Les points de situation seraient une nouveauté et serviraient à un échange régulier et direct entre la direction, le CC et les associations membres.

La variante préférée des associations sera présentée lors de l'AD 2024, et une demande correspondante sera faite pour accepter la nouvelle variante de schéma et attribuer un mandat de mise en œuvre dans les règlements.

Le renforcement du bénévolat défini dans la stratégie étant interprété de différentes manières, il est impératif de fixer des objectifs uniformes et coordonnés. La solution réside dans l'offre de prestations de services du secrétariat qui doit être adaptée aux groupes cibles et qui doit décharger les associations membres sur le plan opérationnel.

Les différentes options :

- AD  
Points pertinents : focus sur l'aspect festif, pas de discussions sur le fond, date préférée fin octobre.  
Question en suspens : qui doit l'organiser ?

- CDA  
Points pertinents : tendance trois fois par année, en présentiel et en distanciel. En présentiel : toujours un jour au moins. En distanciel : 2-3 heures. Déchargement de l'AD, si en présentiel collaboration active.  
Questions en suspens : est-il possible d'adapter les délais de pré-expédition à quatre semaines, par exemple, en augmentant la fréquence des échanges ?
- Conférences régionales  
Points pertinents : pas d'ancrage statutaire  
Questions en suspens : aucune exigence formelle dont il faut tenir compte.
- Points de situation  
Points pertinents : points de situation de la direction, dates fixes, au milieu de la planification annuelle, entre trois et six dates, participation facultative, thèmes soumis un mois à l'avance, doivent être interactifs. Les points de situation doivent être enregistrés.  
Questions en suspens : nous partons d'une durée de 2h ; faut-il inviter d'autres participant.e.s (sociétés par exemple) ?

Les résultats de l'atelier seront présentés lors du point info du 7 octobre 2024.  
L'axe de direction sera fixé à l'AD 2024.

Marcel Bösch/GLTV ne comprend pas les objectifs et la valeur ajoutée que le projet POL représente pour les gymnastes. Il estime en outre qu'un vote à l'AD-FSG 2024 n'est pas nécessaire.

### **b. Outils réglementaires**

Actuellement, différents termes sont utilisés pour désigner les documents écrits. Une utilisation uniforme est donc essentielle pour la suite de la procédure. Les règlements, directives, prescriptions et notices sont regroupés sous le terme de « outils réglementaires ».

Les règlements sont en principe répartis dans les quatre catégories suivantes : cœur interne (règlements axés sur les processus de base de la direction et du CC), coquille **interne** (règlements axés sur les activités opérationnelles de la direction), cœur **externe** (règlements axés sur la structure de base de la fédération et ses processus) et coquille **externe** (règlements axés sur les activités opérationnelles des associations et des sociétés).

Certains règlements seraient supprimés en tant que base de discussion ou transférés dans d'autres règlements.

Pour ce qui est de la révision des règlements externes, Bettina Aebi propose soit de mettre en place un groupe de travail composé de quatre à six représentant.e.s des associations et d'une, voire deux, personne(s) membre(s) de la direction, soit d'en confier l'élaboration à la direction.

**Vote consultatif : les associations se prononcent en faveur de l'élaboration des règlements externes par la direction.**

Première lecture à la CDA-P 2025, 2<sup>e</sup> lecture à la CDA-A 2025 et approbation à l'AD-FSG 2025. Entrée en vigueur prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **c. Structures des membres**

Adoptée l'année dernière, la stratégie 2032 constitue le cadre de la mise en œuvre des champs d'action. Le champ d'action 5 - Développement de la structure des membres - ainsi que l'axe de direction 5.1 - Évaluer et développer le thème de l'affiliation - doivent être adoptés lors de l'AD 2025 afin que la nouvelle structure des membres puisse entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Depuis un certain temps déjà, la FSG est confrontée à un recul de ses effectifs dans certaines catégories, voire même à des départs de sociétés entières, car la demande d'utilité a augmenté et la valeur ajoutée n'est plus évidente. Il s'agit dès lors de déterminer le potentiel de flexibilisation des structures de membres et de procéder à une analyse des besoins des membres en matière d'affiliation à la FSG. L'objectif consiste à définir les structures et les cotisations des membres sur la base de leurs besoins dans le but de maintenir et d'augmenter à long terme les effectifs. Un catalogue de prestations doit également être élaboré à cet effet.

Le CC fait office de mandant de l'organisation du projet, ce dernier étant dirigé par Claudia Nessier.

Le projet se déroule en six volets :

Début	CDA-A 2024
Analyse	Enquête en ligne entre la CDA-A 2024 et la CDA-P 2025
Préparation d'options	CDA-P 2025
Vote consultatif	CDA-A 2025
Approbation	AD 2025
Entrée en vigueur	le 1 <sup>er</sup> janvier 2026

## **6. Classification des sports**

### **a. Classification des sports**

PM:

Le projet « Classification des sports » ayant progressé, il peut être présenté aujourd'hui.

Grâce à la définition mentionnée, 14 sports de la FSG peuvent être classés dans les catégories suivantes: disciplines olympiques, disciplines internationales et disciplines nationales. Les sports régionaux ne font pas partie de la classification et ne sont pas proposés au niveau de la FSG.

Sports olympiques : gymnastique artistique féminine et masculine, gymnastique rythmique, trampoline.

Sports internationaux : balle au poing, parkour.

Sports nationaux : aérobic, gymnastique, gymnastique aux agrès, athlétisme, jeux nationaux, balle à la corbeille, volleyball, rhönrad, gymnastique générale.

Les critères et points suivants ont été attribués lors de la classification :

Evaluation du potentiel (6/4), contribution totale du fonds J+S (5), nombre de pratiquant.e.s du sport (4), nombre de sociétés (4), nombre d'associations cantonales (3), nombre de pays participants (5), classification Swiss Olympic/résultats CM/CE (20/5).

Accélération de la numérisation des données et de la digitalisation.

Les directives doivent être prêtes pour la fin de l'année, et elles doivent être conformes aux concepts d'encouragement ; par ailleurs, un catalogue de prestations par niveau est requis.

La classification/l'évaluation a lieu tous les deux ans. L'acrobatie sportive est du ressort de la FSGA (Fédération suisse de gymnastique acrobatique).

### **b. Saison 2024 des fêtes de gymnastique - Evaluation**

Jérôme Hübscher présente les statistiques de la saison 2024 des fêtes de gymnastique.

Depuis la pandémie, la participation aux fêtes de gym n'a cessé de croître, et ce dans toutes les catégories.

### **c. Concept de sport de masse**

La direction de projet doit être redéfinie suite au décès de Bruno Kunz, qui avait élaboré le concept de sport de masse.

## **7. Finances**

### **a. Planification financières 2024 – 2028**

#### **- Réflexion sur les comptes annuels 2024 au 30.6.2024**

La FSG est sur la voie budgétaire pour 2024 avec quelques écarts par rapport à la planification. Le budget 2024 prévoit un déficit de CHF 395'000.-

Selon l'évolution, une nette amélioration a déjà pu être réalisée entre 2023 et 2024.

Un résultat légèrement positif est à nouveau attendu pour 2027. Le capital devrait se réduire à 5 millions de francs d'ici le redressement attendu en 2027.

#### **- Planification financière 2026 – 2028**

La planification financière 2026 - 2028 englobe les conditions suivantes : pas d'augmentation des cotisations des membres jusqu'à fin 2025, renchérissement croissant de 7%, environnement dynamique et vision & stratégie 2032 de la FSG.

A suivre : le champ d'action 5 de la stratégie 2032 a été priorisé (développement des structures des membres). L'objectif d'un équilibre financier à moyen terme est incontesté. Les associations cantonales sont informées en permanence du processus de planification financière.

### **b. Cotisations des membres 2025**

Les cotisations des membres restent inchangées jusqu'à fin 2025. Depuis la pandémie, le nombre de membres actifs et de jeunes connaît de nouveau une légère croissance.

### **c. Budget 2025**

Avec un chiffre d'affaires total budgété de CHF 22'373'781.-, le budget 2025 présente un excédent de dépenses de CHF 258'294.-. Kurt Hunziker commente les différents postes de dépenses et de recettes.

## **Questions posées lors des conférences régionales**

Les questions posées lors des conférences régionales concernant l'évolution des effectifs, FSG-Contest et la formation continue des athlètes dans le sport de compétition ont été prises en compte.

Philipp Schwager, président de la CCG, informe que le processus budgétaire 2025 a été suivi de près par la CCG ; il recommande l'approbation du budget 2025.

Le CC propose d'approuver les cotisations inchangées pour 2025 ainsi que le budget avec un excédent de dépenses de CHF 258'294.-

#### Votes consultatifs :

- les cotisations des membres 2025 sont approuvées,
- le budget 2025 prévoyant un excédent de dépenses de CHF 258'294.– est approuvé.

### 8. Comité central

#### a. Honneurs rendus à l'AD-FSG 2024

Connie Gamma présente les candidat.e.s à un titre honorifique lors de l'AD :

#### Membres d'honneur :

Tiziana Hämmerli, (STV Buswil), Katrin Ritter (DR Jegenstorf/BTV Bern, excusée), Jean-Louis Scheggia (Gymnastique Chêne Genève), Eddy Yusof (TV Bülach), Felix Mangold (ZV/TV Füllinsdorf), Christian Baumann (STV Lenzburg/TV Leutwil) et Taha Serhani (TV Hegi).

#### Distinction honorifique :

Diana Cima (TV Stettlen, Alexandra Dahinden (Gymnastikgruppe Kreuzlingen) et Claudia Hediger (STV Müntschemier/TV Matten, excusée).

La SVKT Frauensportverband a été dissoute au 31 décembre 2023. Depuis, certains de ses membres ont passé dans des sociétés FSG. Le CC recommande à celles-ci de reprendre les activités bénévoles des anciens membres de la SVKT.

#### b. Elections :

Felix Mangold et Martin Hebeisen ont annoncé leur retrait du CC pour la fin 2024.

Les nouvelles candidates au CC, qui seront proposées à l'AD-FSG 2024, sont présentées par un membre de leur association cantonale :

- Renate Krähenbühl, responsable des finances (candidature du NOWES/SOTV)
- Lysiane Tissières, membre du CC (candidature de l'URG/GYMValais-Wallis)

Roland Schenk annonce son retrait du CC pour la fin 2025.

### 9. Entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'encouragement du sport, solution sectorielle

#### a. Modification des statuts (droit de parole des athlètes)

Les conditions cadres concernant l'ordonnance sur l'encouragement du sport sont prescrites par l'OFSP.

Un premier jalon a été posé avec le Règlement sur la commission des athlètes.

La proposition ci-après a été élaborée suite aux commentaires pertinents émis à la CDA de printemps 2024.

#### Art. 13 Commission des athlètes

*Une commission des athlètes, avec droit de proposition direct jusqu'au niveau du CC, se compose de représentant.e.s des sports appartenant à la FSG tel que défini par Swiss Olympic. Elle est indépendante. La composition de la commission doit veiller à assurer une représentation équilibrée des régions et des sexes.*

*Le Règlement de la commission des athlètes, approuvé par le CC, régit le déroulement de l'élection, les tâches, les compétences et l'organisation de la commission des athlètes (CA), en particulier sa composition et le nombre de représentant.e.s des différents sports.*

Un groupe de travail a rédigé un règlement à l'intention du CC qui stipule ce qui suit :

- la CA donne une voix aux athlètes dans le sport de performance et le sport d'élite ; cette institutionnalisation est également prévue dans la convention de prestations, voire dans la norme sectorielle ;
- la CA représente les intérêts des athlètes, conseille la fédération et organise les activités ; elle jouit d'un droit de motion jusqu'au niveau du CC, même si elle en fait un usage restreint ;
- la CA est composée de cinq membres représentant les cinq sports classifiés ;
- droit d'élection et de vote : condition requise, posséder la Talent Card nationale/Elite de Swiss Olympic ; droit de vote dès 16 ans, les athlètes de chaque sport élisent eux-mêmes leur représentant.e, de manière à garantir qu'ils et elles se sentent valablement représenté.e.s ; éligibilité dès 18 ans, durée du mandat calquée sur le cycle olympique, max. trois mandats ;
- la CA est indépendante et subordonnée à la division de la mission olympique dont elle bénéficie d'un soutien principalement administratif ; il n'est pas exclu que la CA puisse se tourner vers d'autres instances FSG ;
- la modification des Statuts entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 sous réserve d'approbation par l'AD 2024.

## **b. Répartition des voix à l'AD**

La dissolution de la SVKT Frauensportverbandes entraîne un nouveau calcul des voix d'association dans le règlement, soit désormais 52 voix au lieu de 54.

Modifications proposées : supprimer la mention du nombre de voix d'associations sous le point 2 pour éviter que les entrées et sorties d'associations entraînent à chaque fois une adaptation de l'ensemble du règlement.

Approbation à l'AD-FSG 2024 à Lausanne.

## **10. Commission de contrôle de gestion**

### **• Rapport sur l'exercice 2024**

Philipp Schwager revient sur les activités de la CCG. Il a examiné en particulier le programme de revitalisation et la planification des renoncements/du potentiel de recettes supplémentaires dans le cadre du budget 2025.

## **11. Caisse d'assurance de sport**

Brigitte Häni, présidente de la CA-CAS, explique les dossiers de la CAS.

### **a. Comptes annuels 2023**

Les comptes annuels 2023 se soldent par un bénéfice annuel de CHF 50'750.58. Avec le report de l'année dernière, la perte au bilan s'élève à CHF 361'255.86, qui sera compensée par la réserve facultative de bénéfices.

### **b. Budget 2025**

Le budget 2025 prévoit un déficit de CHF 260'100.- dû à l'augmentation des frais de personnel ainsi que des coûts dans le domaine du marketing (révision du site internet) et de la planification d'une journée d'information pour les experts en assurance.

### **c. Modification des Statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Lors de l'assemblée de la société coopérative de cette année, les délégué.e.s se verront présenter des Statuts partiellement révisés et adaptés aux désignations de genre et au nouveau droit de la société coopérative. En outre, les obligations et les responsabilités du conseil d'administration et du conseil de la société coopérative ont été clairement définies.

Le Règlement est adapté sur le plan rédactionnel et sur le plan de l'égalité entre les sexes. Il définit également les manifestations internationales en Suisse pour lesquelles les participant.e.s officiel.le.s et les auxiliaires sont assuré.e.s.

### **d. Généralités**

L'administration de la CAS connaît actuellement des changements en ressources humaines. Stephan Wehrli, membre de la CA-CAS, soutient temporairement l'équipe à raison d'un taux d'occupation de 40%.

## **12. Manifestations**

### **a. Swiss Cup Zürich 2024**

Cette année, la Swiss Cup Zurich aura lieu pour la première fois un samedi, le 9 novembre 2024. Les deux side-events Swiss Cup Kidz Day ainsi que Swiss Cup Juniors se dérouleront dans le centre de gymnastique à Lenzburg.

### **b. Gymotion 2025**

Le coup d'envoi de l'année de la Fédérale sera donné le 11 janvier 2025 avec le Gymotion. Deux représentations sont prévues, à 13h30 et à 19h à la Vaudoise aréna à Lausanne. 450 gymnastes de toute la Suisse se produiront lors de ce spectacle organisé pour la première fois en Suisse romande.

### **c. FFG 2025**

L'outil d'inscription pour la FFG 2025 est disponible du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2024 sous [www.lausanne2025.ch](http://www.lausanne2025.ch). Les inscriptions à la 2<sup>e</sup> phase sont possibles jusqu'au 28 février 2025 (inscriptions nominatives, programme-cadre, commande personnelle de cartes de fête, repas, hébergement, etc.) Les hébergements en hôtel peuvent être réservés sur la plateforme de réservation de Lausanne Tourisme (lien sur le site de la FFG). La commande d'hébergements en groupe et de campings passe par FSG-Contest.

## **13. Demandes des associations**

Pas de demande.

## **14. Divers / Tour final**

Fabio Corti conclut en remerciant les représentant.e.s des associations pour leurs précieux commentaires, parfois critiques, et en leur souhaitant un bon retour à la maison.  
A bientôt à l'AD-FSG, les 19 et 20 octobre prochains à Lausanne !

## **FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE**

### **Comité central**

Fabio Corti  
Président central

Sonja Moeri  
Secrétaire au procès-verbal

Aarau, le 19 septembre 2024

Attn : comité central / direction / commission de contrôle de gestion / commission d'éthique / membres des domaines stratégique/opérationnel des associations / président.e.s de commission / responsables de domaine / chef.fes de secteur / représentant.e.s de fédération spécialisée / commission d'administration CAS / administration CAS / autres participant.e.s à la conférence